

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 1^{er} octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire Adjoint.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps et Pernet, Mmes Chiron et Kahane

Excusés : Mr Pesson et Mme Puravet

Absent : Mr Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 27/09/2021

Date d'affichage : 27/09/2021

M. Deschamps ouvre la séance et excuse M. Pesson et Mme Puravet de leur absence. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point sur l'étude diagnostique du réseau d'assainissement.

- Avis sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Communauté de Communes St Pourçain, Sioule, Limagne

M. Deschamps laisse la parole à M. Pinfort, Vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du territoire et en profite pour rappeler, au préalable, que la commune de Lalizolle est couverte, depuis 2006, par une carte communale, lui permettant notamment d'avoir des règles d'urbanisme plus souples que si elle était soumise au Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

M. Pinfort rappelle quant à lui que la Communauté de Communes aurait pu obtenir la compétence urbanisme et instaurer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUi) mais que celle-ci a, dans un premier temps, préféré se tourner vers un SCOT

Il explique en effet que ce document est une alternative moins stricte au PLUi puisqu'il permet aux communes dotées d'un document d'urbanisme de bénéficier gracieusement du service instructeur de la Communauté de Communes. Les autres restent soumises au RNU et doivent encore faire appel au service payant de la DDT.

Un PLUi s'apparente, selon lui, à un remembrement des terres tandis que le SCOT a pour seul but d'inciter et d'aider, même financièrement, les communes à instaurer un document d'urbanisme sur leur territoire. L'objectif étant d'économiser les terres et de maîtriser l'urbanisme qui tend de plus en plus à s'étendre.

M. Pinfort présente au Conseil Municipal les différentes étapes de la mise en œuvre de ce SCOT qui a démarré en 2018. L'axe 3 « protéger et mettre en valeur les atouts locaux » est la partie la plus intéressante pour Lalizolle : c'est à cette étape que les conseillers doivent émettre un avis global et, éventuellement faire quelques remarques ou propositions pour leur commune.

M. Deschamps propose d'insérer dans ce document l'interdiction d'installer des éoliennes sur le territoire communal tel que l'ancienne municipalité l'avait voté en 2015. M. Chades pense que, face aux

augmentations du prix des énergies fossiles, les projets éoliens et photovoltaïques sont tout de même parfois les bienvenus. M. Pinfort ajoute que, de toute façon, Lalizolle se trouve hors des zones favorables au développement éolien.

Vote : le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet présenté

- **Décisions modificatives**

> *budget commune*

Les charges de personnel ayant été particulièrement affectées par les remplacements de l'Adjoint Technique et de l'ATSEM durant le premier semestre, il est nécessaire d'abonder les lignes 6411, 6413, 6451 et 6453 à hauteur de 3 500 € pour terminer l'exercice.

De même, suite à la panne de la hotte du restaurant, une aide de 1 000 € du budget principal pour le budget des commerces est à prévoir.

Ces sommes sont récupérées de la manière suivante :

- 3 000 € dans les dépenses imprévues
- 1 500 € dans les recettes du gîte (recettes plus importantes que prévu)

> *budget commerces*

Sur le budget Commerces, l'aide de 1 000 € du budget principal alimenterait la ligne « subventions exceptionnelles » (compte 774) puis serait utilisée en dépenses à la ligne « maintenance » (compte 6156).

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces deux décisions modificatives

M. Deschamps en profite pour signaler qu'il existe un petit espoir pour la prise en charge de la réparation de la vitrine de l'épicerie suite aux interventions de Groupama, l'assurance de la commune, et Gan, celle de la gérante, qui ont demandé une expertise, ce qui est plutôt bon signe.

- **Plan d'adressage : modification et création des voies**

Après plusieurs rencontres avec La Poste, la Commission « plan d'adressage » a enfin pu arrêter la liste des voies à créer ou à modifier : *Chemin de Grandchamp, Chemin de Jimbert, Chemin de la Métairie, Chemin de la Bougarde, Chemin de la Scierie, Chemin de la Veauce, Chemin de la Verrerie, Chemin de St Donat, Chemin des Acacias, Chemin des Bruyères, Chemin des Combacholes, Chemin des Étangs, Chemin des Fougères, Chemin des Percières, Chemin des Planches, Chemin des Ronzières, Chemin d'Houzinat, Chemin du Boulard, Chemin du Grapillou, Chemin du Gros Boënat, Chemin du Lavoir, Chemin du Pré du Four, Chemin du Risberger, Faubourg de Ranciat, Impasse de l'École, Impasse des Fonts Chapelle, Lotissement du Mas Vallot, Place de la Liberté, Place de l'Église, Place du Cuérail, Route de Boënat, Route de Chouigny, Route de la Bosse, Route de Saint-Eloy-les-Mines, Route de Sussat, Route d'Ébreuil, Route des Colettes, Route des Sapins, Route du Château, Rue de la Tauille, Rue de l'Église, Rue du Mas, Rue du Moulin, Rue du Stade et Voie Ramée.*

Après approbation du Conseil Municipal, la prochaine étape consistera à valider le projet global avec La Poste, à informer la base nationale de l'adressage pour mise à jour et à communiquer aux personnes concernées leur nouvelle adresse.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de la Commission

Départ de Mme Kahane.

- **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement**

collectif de l'année 2020

M. Deschamps indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce dernier est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport et décide de le mettre en ligne

- Étude diagnostique du réseau d'assainissement

M. Deschamps rappelle que les eaux parasites qui nuisent au réseau et que la découverte d'un puits pollué dans le bourg ont mené à entamer une étude diagnostique avec le bureau Impact Conseil. A ce jour, le passage des caméras a pu être réalisé ; il ne reste plus que les tests à la fumée et à émettre un rapport de synthèse qui indiquera quel type de travaux il sera nécessaire de programmer en 2022.

M. Claisse en profite pour indiquer que le dernier rapport de la station d'épuration est excellent et que c'est grâce, entre autre, au travail rigoureux de l'employé communal.

- Travaux de restauration de l'église

M. Deschamps explique que les quelques problèmes rencontrés avec la voûte sont réglés et quelle est à ce jour entièrement consolidée. Cela n'aura d'ailleurs engendré aucun dépassement financier grâce notamment aux lignes de dépenses d'imprévues chiffrées dans les devis initiaux.

La partie maçonnerie suit également très bien son cours.

Quant aux statuettes, celles-ci partiront en restauration dès lundi et la subvention demandée à la DRAC lors de la dernière séance est déjà arrivée.

L'appel aux dons de la Fondation du Patrimoine est également lancé et a déjà permis de récolter un peu plus de 1 000 €.

- Premières réflexions sur les projets 2022

M. Deschamps indique que, compte-tenu du renouvellement du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat, les dispositifs d'aide seront peut-être revus en 2022 mais qu'il est nécessaire de déposer les demandes de subvention dès le début de l'année.

Un tour de table est alors réalisé pour que chacun puisse donner ses idées :

- Mme Chiron demande si la fin des travaux d'enfouissement des réseaux dans le bourg ne serait pas envisageable. Ce projet semble compliqué pour M. Conduché qui rappelle que les derniers travaux d'installation de fibre sont aériens (méthode plus rapide et moins coûteuse).

- M. Pernet suggère d'envisager la pose de panneaux solaires sur les bâtiments publics. M. Claisse avoue avoir déjà réfléchi à cette idée et pense que la salle des fêtes et le garage communal seraient les bâtiments les plus propices à en recevoir. M. Deschamps indique que ce projet pourrait se faire en même temps que la réhabilitation complète de la salle des fêtes (pourquoi pas en 2023).

- M. Chades fait part des mauvais échos qu'il a reçus sur l'apparence des WC publics lors de l'organisation de la brocante en juillet. Il propose d'y prévoir alors quelques travaux de réfection et de rafraîchissement.

M. Deschamps fait part à son tour des premières urgences à prendre en compte :

- finir d'arracher la haie du terrain de foot et y poser une clôture grillagée

- régler les quelques problèmes signalés par les clients du gîte comme remplacer les cabines de douche, refaire la peinture de la salle du bas, poser des étagères,...

- poursuivre l'entretien de la voirie (Chemin d'Houzinat, Chemin du Pré du Four,...)

Il indique également qu'à la suite de la réhabilitation de l'église, le ravalement de la façade du restaurant et le réaménagement de la Place de l'Eglise pour la rendre plus belle et plus fonctionnelle sembleraient judicieux.

M. Conduché fait également part d'une idée pouvant être étudiée pour faire ralentir la circulation devant le restaurant. M. Deschamps indique qu'une première action, en ce sens, a été entreprise : celle de déplacer la zone 30 jusque devant l'établissement. Ensuite, en effet, des solutions d'aménagement devront être proposées par un paysagiste, y compris pour sécuriser cette route, mais il rappelle toutefois qu'il s'agit d'une départementale et que les marges de manœuvre sont assez restreintes.

- Questions diverses

> *chantier réseau jeunes bénévoles*

M. Deschamps indique que le Centre Social a saisi les mairies pour savoir si celles-ci auraient quelques petits travaux à proposer à de jeunes adolescents lors de deux demi-journées fin octobre.

Le nettoyage d'une croix et la création d'une boîte aux lettres de Noël pour le Comité des Fêtes ont été retenus.

> *utilisation des vestiaires du foot*

Suite aux différents échanges qu'il y a pu y avoir lors des dernières séances au sujet de l'utilisation des vestiaires, M. Deschamps souhaite aujourd'hui informer le Conseil Municipal que le club de foot a bien voulu accepter de partager les locaux avec la société de chasse. Les modalités d'occupation et d'utilisation ont été convenues entre eux.

> *prochaines manifestations*

Il est fait part aux conseillers de toutes les prochaines dates importantes au cours desquelles la participation de chacun d'entre eux est primordiale :

- 22/10 à 20 h : la maison du gospel de Saint Eloy-les-Mines propose à tous les habitants de Lalizolle et des environs, un concert gratuit à la salle des fêtes

- 24 et 31/10 : élections municipales complémentaires de 8 h à 18 h

- 31/10 : animation d'Halloween organisées par le Comité des Fêtes à partir de 16 h sur le parking de la salle des fêtes (ou dans la salle s'il n'y a pas de second tour aux élections)

- 26/11 : veillée jeux à la salle des fêtes organisée par le Centre Social

- 12/12 à 12 h : repas des aînés avec animations musicale offerts par la municipalité

- mars 2022 : représentation théâtrale par la troupe de Bellenaves (à confirmer)

- 10 et 24/04 : élections présidentielles

- 12 et 19/06 : élections législatives

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.